

# LES BIENS ET LES TERRITOIRES : DÉFINITIONS

*Yves Luginbühl, Directeur de recherche émérite au CNRS, UMR LADYSS, Paris.*

La définition des termes appartenant à la sphère du territoire se heurte à leur variabilité dans le temps et l'espace. Les concepts et méthodes de ce champ sémantique changent de sens avec les écoles de pensée, selon les périodes de l'histoire, selon les pays et dans leur transfert du domaine théorique à celui de l'action politique. Il en résulte des incompréhensions fréquentes et récurrentes entre chercheurs, experts, praticiens, agents des administrations concernées et monde politique dont les discussions se résument souvent à des dialogues de sourds. C'est le principal problème de la mise en œuvre de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité qui ne cessent de balbutier malgré les vœux ou les injonctions des organes responsables de la programmation et de la gestion de la recherche et du transfert de ses résultats à l'action publique.

L'une des principales caractéristiques des programmes et projets de recherche, y compris des thèses universitaires est précisément de revenir toujours à la question des définitions des termes utilisés dans leurs problématiques que leurs auteurs déclinent avec plus ou moins de rigueur, selon les objectifs qu'ils se donnent ; les stratégies

des chercheurs et leur appartenance à des courants de pensée ont pour conséquences des focalisations sur certaines significations qui servent leurs hypothèses ; il reste assez rare que des chercheurs procèdent à un état complet des champs sémantiques des termes, même en toute sincérité et objectivité scientifique, parce que d'une part cette variabilité des sens est considérable et que d'autre part, leurs hypothèses les guident inexorablement vers ce qu'ils attendent d'un concept. Il est en tout cas nécessaire de remettre en chantier les définitions, tâche qui demande une certaine modestie, mais qui s'avère souvent autant productive que constructive ou heuristique.

## **1. Le paysage au risque du temps et des idéologies politiques**

L'exemple de ce terme, concept ou notion selon les courants de pensée, est tout à fait révélateur de ces interactions entre son origine géographique, son usage politique, son histoire et en particulier le contexte géographique, politique, social et économique dans lequel il a été utilisé. Le contexte revêt en effet une importance essentielle, car l'on peut affirmer que les errances des sens du terme

paysage sont dues principalement à la difficulté qu'ont éprouvée les chercheurs, selon les aires géographiques, à les replonger dans le contexte où ils ont émergé et où ils ont pris une ou des significations particulièrement en interaction avec leur temps et les diverses dimensions qu'elles recouvrent<sup>[1]</sup>.

Le terme équivalent à paysage est né dans le nord de l'Europe, dans la région des Frises hollandaise, danoise et allemande, où il apparaît en 1462 dans la langue flamande : *lantscap*, proche de l'allemand *Landschaft*<sup>[2]</sup> et du danois *landskab* signifie alors le pays (Land), la communauté (Schafft), et la gouvernance territoriale, les trois étant indissociables. Cette région se caractérise par des districts où les populations paysannes ont un statut de relative autonomie, fondée sur le droit coutumier. Ils se caractérisent par une organisation paysagère singulière avec une forme de colonisation de la mer par des « terpens », sortes de buttes de terres confectionnées par les populations pour tenir hors des marées les plus hautes.

Le terme *lantscap* est issu de la traduction du latin *clima*, qui signifie « petite région », lui-même issu du grec *κλίμα*, dont le sens est celui de l'inclinaison de la voute du ciel ou terrain incliné. Le *lantscap* est, en réalité, présent en 1462 dans trois textes où il signifie la petite contrée, la portion de pays perçue d'un seul coup d'œil et le « *vette lantscap* », c'est-à-dire le pays gras ou pays d'abondance. Cette signification est particulièrement pertinente dans le contexte des Pays-Bas qui s'engagent dans un vaste programme de colonisation des marais maritimes grâce à l'ingéniosité des techniciens hollandais qui confectionnent des polders et permettent au pays d'étendre son territoire agricole et surtout de développer l'élevage bovin, favorable à la production de viande, de laitages et de fromages, alimentation donc protéique qui faisait cruellement défaut à

l'époque et qui permet de comprendre d'une part la fréquence du rachitisme et des taux de mortalité élevés chez les enfants et d'autre part les très nombreux conflits sur les terrains de chasse ou sur les herbages.

### **1°) Du lantscap local et coutumier au landscape régalien et national**

La première dérive sémantique du terme est survenue à la suite du mariage de James 1<sup>er</sup> (Jacques I<sup>er</sup>) au début du XVII<sup>e</sup> siècle avec une princesse danoise, Anne, fille de la reine du Danemark. C'est au cours de cette union que le terme *landskab* danois a été importé en Angleterre, donnant à Jacques I<sup>er</sup> l'occasion de modifier le droit anglais et de chercher à prescrire un droit régalien à la place du droit coutumier auquel les Lords, à la tête des *counties*, étaient fortement attachés. Le passage du *landskab* danois au *landscape* anglais s'est ainsi produit pour imposer l'image de la nation (qui deviendra celle de la « *Great Britain* » un peu plus tard). Jacques I<sup>er</sup> avait déjà fait entrer l'Écosse dans le royaume, mais il commençait à avoir des visées sur l'Irlande mais ne put faire aboutir totalement son projet.

Son épouse Anne l'aida dans son entreprise en faisant jouer à la cour des pièces de théâtre, dénommées « *masks* »<sup>[3]</sup> où le récit glorifiait la grande île et la royauté et chantait les vertus de la future nation britannique en décrivant un paysage mythique et idéal de la grande île<sup>[4]</sup>.

C'est ainsi, avec également le développement des enclosures qui marquait l'avènement progressif du libéralisme à travers l'instauration de la propriété privée à laquelle les Lords contribuaient depuis le XII<sup>e</sup> siècle, que l'image du paysage de la belle campagne anglaise verdoyante avec ses chênes s'est

3 *The mask of blackness* en particulier. Les masques, ou comédies d'humeurs, représentées à la cour d'Angleterre, sont des œuvres de Benjamin JONSON.

4 Kenneth OLWIG, Robert, 2002, *Landscape, Nature and the body politic, from Britain's renaissance to America's new world*, the University of Wisconsin Press, Madison, 300 pages.

1 LUGINBÜHL Yves, 2013, *La mise en scène du monde, Construction du paysage européen*, CNRS Editions, Paris, 430 pages.

2 Première occurrence : 1480.

imposée comme une scénographie paysagère nationale. Les enclosures anglaises qui délimitaient les nouvelles propriétés privées le plus souvent aux dépens des *commons*, terres collectives de la paysannerie, signaient en réalité la fin du monde médiéval et permettaient à l'Angleterre de développer l'élevage tout en dépossédant les paysans de l'accès à la terre dont s'emparèrent l'aristocratie et la grande bourgeoisie anglaises. Les grands domaines agricoles qui connurent leur apogée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles étaient également l'occasion pour les *gentlemen farmers* de faire appel aux grands paysagistes anglais, Capability Brown ou Humphrey Repton pour créer les jardins anglais attenants aux terres agricoles. Ces grands propriétaires furent également les premiers investisseurs dans l'industrie minière, métallurgique, et textile, plus tard chimique, qui se développa autour des grandes villes, contribuant à la puissance de l'Angleterre, première puissance économique du monde et qui attirait les paysans chassés des campagnes. Le passage du *lantscap* hollandais au *landscape* anglais portait bien une dimension politique et économique essentielle, dimension qui a souvent été oubliée par les praticiens du paysage d'aujourd'hui.

## **2°) Du paysage au jardin, puis au pittoresque**

La trajectoire du paysage est ainsi, par l'entremise des parcs anglais passée par le domaine du jardin. En France, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, René-Louis de Girardin et Jean-Marie Morel, concepteurs de jardins, assimilent le jardin au paysage, influencés par l'expérience des jardins anglais imitant la nature pastorale ; ils y voient le retour à l'Arcadie virgilienne, où le berger conduit son troupeau vers les verts pâturages – allusion à la Bible – les fabriques insérées dans les parcs rappelant l'antériorité de l'art antique, comme les faux temples grecs ou une statue de Pan jouant de la flûte avec un mouton à ses pieds. Dans la classification des jardins que J.-M. Morel propose, le pays est un jardin, au même titre que le jardin

ornemental, le parc du notable ou la ferme ornée ou champêtre.

C'est ainsi qu'une nouvelle dérive du sens du paysage se produit, avec l'introduction du pittoresque, qui transforme le regard des élites européennes, focalisées sur les sites les plus charmants et les plus susceptibles d'émouvoir les âmes sensibles. Le paysage se spécialise pour ainsi dire sur les plus « beaux » sites naturels ou les monuments et leurs abords. Le pittoresque, terme qui est passé du latin à la langue anglaise (*picturesque*) pour aboutir à la française signifiait à l'origine « digne d'être peint », inscrivant le paysage dans le domaine de l'art, alors qu'il était issu de celui de l'aménagement du territoire. Ce détournement du sens du paysage par le pittoresque<sup>5</sup> accompagne le développement du tourisme qui a connu dans l'aristocratie et la bourgeoisie européennes un succès considérable a eu un effet restrictif du terme, le cantonnant à la sphère des paysages remarquables et annonçant son corollaire politique, la protection des paysages et des sites, à laquelle s'est jointe celle des monuments<sup>6</sup>. On peut affirmer que c'est de ce mouvement qu'a émergé la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, domaine réservé de l'expertise des sites exceptionnels.

## **3°) Le retour à l'aménagement du territoire et au quotidien des années 1970**

Le paysage était donc resté dans le domaine du jardin et de la protection de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux deux tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Les années 1970 marquent un nouveau tournant du sens du terme, quand Robert Poujade crée le premier ministère chargé de l'environnement. C'est en effet lui, qui, avec l'aide

5 Auquel il faut ajouter le sublime modèle paysager qui traduit la fin de la peur de la nature horrible et la victoire de l'homme sur la nature, que le développement industriel a domptée, notamment à travers l'invention de la machine à vapeur et les lois de la thermodynamique. On peut affirmer que la théorie d'Einstein,  $E = mc^2$  constitue l'un des points d'aboutissement du sublime.

6 Lois de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels, et de 1913 sur la protection des monuments historiques.

de scientifiques et de plasticiens et de Serge Antoine, qui fonde un nouvel organisme, le Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage (CNERP). Peu de temps auparavant, en 1968, l'OREALM, Office Régional d'Etude et d'Aménagement de la Loire Moyenne, avait réalisé une étude paysagère à l'échelle de l'aménagement du territoire, élargissant le domaine d'intervention des paysagistes et tentant d'instaurer l'interdisciplinarité entre des praticiens du paysage et des spécialistes de la végétation, phytosociologues et écologues avant la lettre.

Si ces expériences ont effectivement cherché à élargir le champ d'intervention du paysage en l'inscrivant dans l'aménagement du territoire, mais en même temps les paysagistes affirmaient l'ancrage du paysage dans le domaine du « sensible », rappelant qu'ils venaient de celui du jardin où l'approche artistique restait fortement présente. Cette nouvelle perspective ouvrait alors un débat intense autour du sens du terme, chaque spécialité disciplinaire s'emparant de la tâche de définir le paysage, depuis le paysage comme regard des esthètes au paysage géophysique des géographes physiciens au paysage livre ouvert d'histoire des archéologues.

Le débat prit sans doute son allure la plus soutenue dans les années 1990, lorsque fut organisé un colloque au Centre Beaubourg (« Au-delà du paysage moderne », 1991), où Alain Roger, Augustin Berque, Michel Conan et Bernard Lassus affirmèrent leurs lignes théoriques : artialisation, sociétés à et sans paysage, médiance, trajectivité, etc., concepts qui eurent une très forte influence sur la communauté scientifique et sur celle des étudiants. Influence par adhésion tout d'abord, qui assura à ces théories un grand succès ; mais influence par réaction également, qui activa la discussion : à ce courant « culturaliste » répondirent les géographes et notamment Georges Bertrand, qui proposa sa théorie du système GTP, c'est-à-dire Géosystème, Territoire, Paysage, où le premier terme renvoie à la dimension géophysique de

l'espace, le territoire étant sa part politique et sociale et le paysage la part culturelle.

On peut dire que le débat n'est pas tout à fait clos, mais qu'il a perdu de son intensité avec les programmes de recherche du ministère de la culture et de l'écologie qui ont, peu à peu et par des publications diverses, apporté une vision plus transversale et sans doute plus sociale du paysage, en proposant de le concevoir comme une construction sociale à double dimension, matérielle et immatérielle, produit de l'interaction entre la dynamique des paysages matériels tels que la géographie humaine les a longtemps envisagés et leurs représentations sociales, analysées par la sociologie, l'anthropologie, la géographie, l'histoire et l'histoire de l'art, notamment. D'une certaine manière la part bio-géophysique des paysages assure la dimension matérielle que l'on retrouve dans la loi « Paysage » de 1993 élaborée sous le ministère dirigé par Ségolène Royal, et qui énumère, sans toutefois les définir les unités de paysages, structures paysagères, éléments du paysage et propose des directives paysagères dont deux uniquement ont vu le jour jusqu'à aujourd'hui.

Les définitions des termes de la loi ont été précisées dans le cadre des atlas de paysage et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, qui a perdu sa dimension paysagère récemment.

Finalement, la trajectoire des termes équivalents à paysage, partant du local et de la gouvernance territoriale, accédant à une dimension nationale, dérivant par le pittoresque et le sublime pour se cantonner dans la protection, est revenue à une échelle de proximité avec l'habitant et son quotidien. C'est le sens que la Convention Européenne du Paysage lui a donné lorsqu'elle stipule, dans son article 2, champ d'application, que le paysage n'est pas seulement le paysage remarquable, mais l'ensemble des paysages et notamment le paysage quotidien. Vu depuis la Convention du Patrimoine Mondial, il n'est pourtant pas anachronique, car tout paysage – du moins habité – qu'il soit excep-

tionnel ou « ordinaire » est un paysage vécu au quotidien par ses habitants. C'est là l'un des enjeux, non seulement de la Convention Européenne du Paysage, mais aussi de la Convention du Patrimoine Mondial, en particulier dans les plans de gestion qui doivent précisément organiser la vie quotidienne des acteurs, habitants, élus, agents économiques et visiteurs.

## 2. Biens, en série, territoire, patrimoine... de l'usage et de l'abus de termes souvent galvaudés

Définir ces termes revient à plonger dans un univers sémantique flou et mouvant, comme l'est celui du paysage. Mais il apparaît que ce mouvement a un sens, et qu'il aboutit à des significations qui ouvrent des chemins de traverse entre tous ces mots au fur et à mesure que leurs usages se diversifient et se socialisent. Ou parfois vont jusqu'à l'abus.

### 1°) Le bien

Paradoxalement, le terme de bien n'est pas défini dans la Convention du Patrimoine Mondial de 1972. Ni dans la plupart des documents rédigés autour de cette convention. Mais il est intéressant de se pencher sur l'épistémologie du terme « bien », car il révèle une évolution qui marque le sens des préoccupations autour du paysage et du patrimoine.

Le bien était défini par Jean Nicot, dans le *Thresor de la langue francoyse* (1606) comme ce que chacun possède : « comme c'est mon bien, *Meum est patrimonium* » ; premier constat du lien entre bien et patrimoine qui est assimilé à meuble et immeuble et qui, d'une certaine manière, est assez conforme à la vision patrimoniale dominante qui place immédiatement en tête les monuments historiques. Ce que confirme le Dictionnaire de l'Académie française, dans sa 4<sup>e</sup> édition de 1762 : « Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre ou autrement. Bien de patrimoine. Les biens de père & de mère. » Ce lien entre bien et patrimoine est présent dans la plupart

des dictionnaires postérieurs, le Larousse<sup>[7]</sup>, le Littré<sup>[8]</sup>. Mais ici, un premier constat s'impose : le bien est surtout matériel, il renvoie à la possession et à un objet tangible.

Le trésor de la langue française (TLF) est d'emblée plus ouvert : le bien est « Ce qui favorise l'équilibre, l'épanouissement d'un individu, d'une collectivité ou d'une entreprise humaine (à tous points de vue). » Il va encore plus loin, assimilant le bien à un objet qui contribue, pour « chaque être au summum de son accomplissement vital – notamment par la voie du perfectionnement spirituel » et toute chose « dont la possession, la jouissance (en fait ou en esprit) est considérée par l'Homme comme utile à la conservation, à l'expansion de son être. »

Le pas a ainsi été franchi, vers le bien (-être). Bien et bien-être : quelle relation entre les deux concepts ? Les dernières définitions ouvrent la voie : accomplissement vital, expansion de l'être. Il paraît légitime en effet que l'UNESCO, dont la mission est de se préoccuper du développement de l'éducation et de la culture, voit dans la protection des biens du Patrimoine Mondial, une progression vers le bien-être spirituel – et non seulement matériel – qu'il soit individuel ou social. Si telle est cette mission, elle revient à reconnaître que le paysage quotidien assure cet accomplissement vital et l'expansion de l'être dans sa vie quotidienne, vécue dans un paysage quel qu'il soit, exceptionnel ou ordinaire (ou quotidien). De fait, le bien-être a été longtemps assimilé au PIB, conception fortement contestée par de nombreux spécialistes, parce qu'il ne se fondait que sur l'amélioration de l'accès à des biens matériels. Désormais, il est largement admis que c'est l'ensemble des paramètres du bien-être, qu'ils relèvent du matériel ou de l'immatériel, qui contribue au bien-être. Ce qui ramène à

7 « Chose matérielle ou droit susceptible de faire partie d'un patrimoine (champs, maison, créances, servitude, usufruit, etc.). »

8 « Ce qui appartient en propre à quelqu'un, tout ce qu'on possède. Bien patrimonial. »

la double dimension du paysage, matériel et immatériel : d'une part les éléments biophysiques concrets à la source de la production des paysages, d'autre part ses représentations sociales, les manières de le penser, moteur de l'action politique.

## 2°) *Les biens en série*

La notion de biens en série n'est pas plus définie dans la Convention du Patrimoine Mondial de 1972. C'est le document « Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention » qui propose une définition par leur composition : les biens en série incluent deux ou plusieurs éléments constitutifs reliés entre eux par des liens clairement définis :

liens culturels, sociaux ou fonctionnels dans le temps, qui génèrent, le cas échéant, une connectivité au niveau du paysage, de l'écologie, de l'évolution ou de l'habitat.

Chaque élément constitutif doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle du bien dans son ensemble.

Par ailleurs, ces biens en série conditionnent le plan de gestion : celui-ci doit prendre en compte la capacité de gestion d'ensemble et la cohérence du bien et à condition que la série dans son ensemble ait une valeur universelle exceptionnelle. En outre, un bien en série peut se situer sur le territoire d'un seul Etat partie (bien en série national) ; ou sur le territoire d'Etats parties différents n'ayant pas nécessairement de frontières contiguës et doit être proposé avec le consentement de tous les Etats parties concernés (bien en série transnational). Il est également possible de présenter des biens en série sur plusieurs cycles de propositions d'inscription.

La notion de biens en série a subi une évolution qui précise les critères d'éligibilité ; en 1980 et 1984, s'ajoute l'appartenance :

- à un même groupe historico-culturel,
- à un même type de bien caractéristique de la zone géographique.

Puis en 1997 et 1998 l'appartenance à une même formation géomorphologique, une

même province biogéographique ou un même type d'écosystème. En juillet 2012, l'appartenance à un groupe ou un type n'est plus précisée.

## 3°) *Les biens en série français*

Sur le site du Centre du Patrimonial de l'UNESCO, il n'y a pas de spécification des biens en série dans la liste française. Dans les descriptions de ces biens, quelques-unes ne font pas état du statut de bien en série. Les biens déclarés explicitement en série sont les fortifications de Vauban, les lagons de Nouvelle-Calédonie et les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes. Les biens non déclarés explicitement sont représentés par les beffrois de Belgique et de Flandre et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. On peut donc souligner le manque de rigueur de ces descriptions qui font sans doute référence à une période de moindre exigence dans les dossiers.

## 4°) *Le patrimoine*

Du XVII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup>, ce terme fait référence au « bien qui vient du père & de la mère, qu'on a hérité de son père & de sa mère ». La valeur économique apparaît dans le Larousse : « Ensemble des biens, droits et obligations ayant une valeur économique dont une personne peut être titulaire ou tenue. » Le Trésor de la Langue Française (1971 à 1994) ne spécifie plus le père et la mère, mais les ascendants et les descendants, et donc élargit le sens du terme pour lui donner finalement un sens plus collectif : « Ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun. », définition qui est conforme à la pratique « patrimoniale » du territoire, à l'échelle nationale comme internationale.

Le terme patrimoine fait cependant l'objet d'un usage inconsideré à tel point qu'il est souvent confondu avec paysage, qui d'ailleurs fait partie du patrimoine de la nation. Mais cette confusion entretenue par les courants protectionnistes enlève au paysage le sens



qu'il a pu avoir dans l'histoire de projet ou de perspective et occulte ainsi la capacité du terme à projeter le devenir des territoires. Il reste peu dynamique et ouvert vers une perspective active de l'aménagement.

### 5°) Territoire

Ce terme a lui aussi subi une évolution qui l'a fait passer d'une étendue terrestre (ou maritime) : « Le territoire d'une ville, *territorium*, [le] lieu et territoire dedans lequel on a administration et charge »<sup>[9]</sup> ou encore, « Espace, étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une principauté, d'une seigneurie, d'une province, d'une ville, d'une juridiction, etc. »<sup>[10]</sup>, « Étendue de terre qu'offre un État, une province, une ville, une juridiction, etc. »<sup>[11]</sup>. Le terme prend peu à peu un sens plus précis, qui le rapproche d'une certaine manière du paysage : « Étendue de terre, plus ou moins nettement délimitée, qui présente généralement une certaine unité, un caractère particulier. »<sup>[12]</sup>, auquel se rajoute le lien avec la société : « Étendue de la surface terrestre où est établie une collectivité humaine. ». C'est également la gouvernance qui est liée au territoire ainsi que le sentiment d'appartenance : « Espace borné par des frontières, soumis à une autorité politique qui lui est propre, considéré en droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants. »<sup>[13]</sup>, et « Lieu, espace qu'une personne considère comme sien, où elle se sent à l'aise. »<sup>[14]</sup>. Définition confirmée par « Les mots de la Géographie » : « un espace que les hommes se sont appropriés et qu'ils ont délimité (ex : par une frontière). Cet espace est caractérisé par des spécificités naturelles (ex: reliefs, climats, végétation, domaine biocli-

matique) et culturelle (ex : religions, langues, etc.) »<sup>[15]</sup>. Le territoire s'est enrichi à la fois des caractères que l'on pourrait attribuer au paysage, du sentiment d'appartenance et des attributs culturels qui pourraient définir le patrimoine.

### 3. Nature / Culture : la fin d'une scission

Longtemps ont été opposées et séparées nature et culture. La nature est d'abord l'œuvre divine : « Dieu est l'auteur & le maître de la nature. », mais « l'Art perfectionne la nature »<sup>[16]</sup>. En ce sens les productions de la nature sont opposées à celles de l'Art. La référence à la nature œuvre de Dieu est restée longtemps une définition des dictionnaires, au moins jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La nature détachée de la création divine apparaît simultanément en effet à ce moment<sup>[17]</sup>, mais elle s'en sépare dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> : « Ensemble en tant qu'ordonné et régi par des lois, Monde physique avec ses aspects divers, mer, montagnes, bois, champs, rivières. »<sup>[18]</sup> Cette distance s'est en réalité produite progressivement, dans le processus de laïcisation qui s'est manifesté avec la science et en particulier avec la théologie scientifique, qui a cherché à comprendre l'œuvre de Dieu : la nature artialisée<sup>[19]</sup> d'abord indissociablement liée aux scènes religieuses s'est autonomisée et a instauré la nature en objet d'art<sup>[20]</sup>.

Quant à la culture, elle désigne tout d'abord « Les façons qu'on donne à la terre pour la rendre plus fertile, & aux arbres & aux plantes pour les faire mieux venir, & les

9 Jean Nicot, *Le Thresor de la langue francoyse* (1606).

10 Dictionnaire de l'Académie française, 6<sup>e</sup> édition (1835).

11 Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>e</sup> édition (1932-1935).

12 Trésor de la Langue Française.

13 *Ibidem*.

14 *Ibidem*.

15 *Les mots de la géographie* (Brunet & al, 1992).

16 Dictionnaire de l'Académie française, 1694.

17 Littré (1872-1877).

18 Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>e</sup> édition, 1932-35).

19 Terme repris chez Montaigne (*Essais*, 3) par Alain Roger, qui l'a interprété de manière un peu différente, Montaigne regrettant que les artistes artialisent trop la nature.

20 ROGER Alain, 1997, *Court traité du paysage*, NRF Gallimard, Paris, 210 pages, pages 69-70.

faire mieux rapporter. »<sup>[21]</sup> et ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que son sens figuré apparaît : « Du soin qu'on prend des arts & de l'esprit. »<sup>[22]</sup>

Cette signification se diversifie au cours du temps, acquérant d'abord le sens de la culture générale, puis, « Par extension de ces deux derniers sens CULTURE est quelquefois maintenant synonyme de Civilisation. »<sup>[23]</sup> Cette opposition a donné lieu à son inverse par le terme d'inculture, appliquée autant à l'abandon des terres qu'à la déficience du soin apporté aux arts et de l'esprit, que l'on retrouve dans la citation de Bossuet : « L'antiquité admira les riches moissons d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture »<sup>[24]</sup>. L'inculture des terres était souvent synonyme de celle des hommes qui n'avaient pas les capacités intellectuelles de les cultiver, et ce discours est resté longtemps attaché à la paysannerie, comme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où l'on opposa une nature saine et cultivée, œuvre de paysans sains et instruits à une nature malsaine et inculte, propre aux communautés malsaines et incultes, comme en particulier les sociétés vivant dans les marais, atteints par les fièvres associées aux miasmes des eaux stagnantes. Ce fut la source de la lutte contre la routine des paysans incultes, rivés à leurs traditions et incapables d'entraîner leurs territoires dans un mouvement de progrès et, en l'occurrence, d'assainir les marécages. C'est ainsi, notamment, que l'aménagement promu par les agronomes des Lumières, préconisa l'assainissement des terres par la mise en circulation des eaux.

### 1°) Naturel / Culturel

L'opposition qui naquit entre nature et culture s'est bien évidemment transposée

21 Dictionnaire de l'Académie française, 1<sup>re</sup> édition (1694).

22 Dictionnaire de l'Académie française, 1<sup>re</sup> édition (1694).

23 Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>e</sup> édition (1932-1935).

24 Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 1681.

sur les qualificatifs des paysages autant que des patrimoines : elle apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle chez Scitthüsen, auteur allemand qui dissocie le *Naturlandschaft* au *Kulturlandschaft*<sup>[25]</sup>. Elle s'est cristallisée dans la différence de conception entre le « Nouveau Monde » et l'Europe, le premier ne valorisant que le paysage naturel au nom de la « wilderness », modèle profondément ancré dans l'esprit colonisateur des terres vierges de l'Amérique du nord et s'opposant aux paysages culturels élaborés par plusieurs millénaires de défrichements, mise en culture et structuration du « Vieux Continent » européen. On comprend alors les difficultés de la distinction entre paysages ou patrimoines naturels et culturels qui obsèdent les experts du patrimoine. Car celle-ci est parfois mince et la séparation tend à se réduire, un paysage naturel ayant également une dimension culturelle et vice-versa, un paysage naturel pouvant être lu à l'aune de ses caractéristiques naturelles : le Mont-Blanc, inscrit comme bien naturel au Patrimoine Mondial est aussi un bien culturel dans la mesure où il est entré dans la culture au moins européenne, sinon mondiale, comme le sommet du continent. Une ville peut-être également comprise par ses caractéristiques naturelles, ville de méandre, ville de plaine où les terrasses alluviales dessinent le tissu urbain, ville littorale qui s'organise selon le trait de côte et ses particularités géomorphologiques qui en font un abri pour les navires ou permettent une façade construite ouverte sur la mer.

### 2°) Cultures de la nature

L'histoire des rapports des sociétés à la nature a forgé des cultures de la nature qui fournissent la justification de de l'exceptionnalité de nombreux sites ou paysages, comme les terrasses rizicoles de Bali, celles des établissements humains de la cordillère des Andes (le Machu Pichu ou les terrasses de Pisac au

25 Voir à cet égard : ROUGERIE Gabriel, BEROUTCHACHVILI Nicolas, 1991, *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes*, Armand Colin, Paris, 305 pages.



Pérou par exemple), celles du vignoble de Cinque Terre en Italie ou de celui de Lavaux en Suisse. Les cultures de la nature sont celles que les sociétés le plus souvent agraires ont élaborées dans leur confrontation à la matérialité naturelle, mais qui se sont également traduites par les mythes, des traditions et des croyances, comme l'ont si fortement radicalisé les sociétés animistes ou antiques dans leur panthéisme associant aux éléments naturels un dieu spécifique. Elles sont surtout à l'origine des formes les plus raffinées d'organisation des paysages, révélant à la fois de profondes connaissances empiriques du fonctionnement des milieux qu'elles ont modifiés pour subvenir à leurs besoins alimentaires, résidentiels ou de circulation.

#### 4. Quelques principes méthodologiques d'analyse des paysages et du patrimoine

Depuis les grands textes sur l'histoire des paysages des années 1930 et jusqu'aux années 1950<sup>[26]</sup>, qui ont apporté des connaissances parfois oubliées de l'évolution des paysages européens, les méthodes ont-elles-mêmes fortement changé et surtout à partir du moment où le paysage est entré dans l'aménagement du territoire, c'est-à-dire dans les années 1960. De nouveaux termes sont apparus, comme unités, structures et éléments du paysage, et la recherche s'est fortement impliquée dans l'analyse des représentations sociales des paysages à partir de 1980, considérant que cette catégorie scientifique, déjà développées pour d'autres objets (la ville, la nature par exemple) permettaient d'accéder à un domaine de compréhension de la diversité

des perceptions des individus ou des groupes sociaux.

##### 1°) Unités, structures et éléments du paysage

Ces termes ont entrés pour la première fois dans le vocabulaire administratif avec la loi paysage de 1993 dite aussi loi Ségolène ROYAL ; mais la loi ne les définit pas. Il a fallu la mise en place des Atlas des paysages en 1993 et du Système d'Information sur la Nature et des Paysages (SINP) en 2007 pour que ces expressions soient définies plus précisément.

- a) Unité de paysage : créée en 1968 par une équipe de paysagistes et de phytosociologues à l'occasion de la première étude d'aménagement du paysage dans le Val de Loire<sup>[27]</sup>, cette expression désignant alors l'« unité d'ambiance de paysage » a été à l'origine de la méthodologie dominante de l'analyse des paysages dans le contexte de l'aménagement du territoire. Elle a perdu cependant le terme d'ambiance pour devenir plus simplement l'unité de paysage, définie dans le cadre d'ateliers transfrontaliers organisés par le Bureau des paysages du ministère de l'écologie et du SINP comme suit : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. »<sup>[28]</sup>
- b) Structure paysagère : la structure paysagère a donné lieu à des interprétations diverses, les uns la considérant comme un ensemble d'éléments ou même un élément

26 On citera à titre d'exemples : BLOCH Marc, 1931, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1<sup>re</sup> édition, 264 p. ; DION Roger, 1934, *Essai sur la formation du paysage rural français*, Editions Arrault, Tours ; HOSKINS, W.G., 1955, *The making of the English landscape*, Hodder and Stoughton, Londres ; ROUPNEL Gaston, 1974, *Histoire de la Campagne française*, Paris, Plon, 372 pages (1<sup>re</sup> édition : Grasset, 1932) ; SERENI Emilio, 1955, *Histoire du paysage rural italien*, Julliard, Paris, 330 pages.

27 Environnement, 1975, *Le paysage rural et régional ; contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, Paris, La documentation française, 130 p.

28 LUGINBÜHL Yves et al., 1994, *Atlas des paysages, méthodologie pour l'identification et la caractérisation des paysages*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, 76 p. et *Ateliers transfrontaliers*, SINP, Bureau des paysages, 2007-2010.

occupant une place prépondérante dans un paysage donné ; ainsi certains praticiens ont désigné comme structure paysagère une route bordée d'arbre ou les haies du bocage. Lors des ateliers transfrontaliers du SINP, une autre définition en a été fournie ; elle part du principe que la structure d'un paysage découle du processus d'interaction entre les structures biophysiques (relief, hydrographie, distribution végétale, etc.) et les structures sociales (occupation du sol, infrastructures, etc.) qui organise le paysage, c'est-à-dire qui le structure. Le SINP donne ainsi de la structure paysagère la définition suivante : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations ; elles représentent le produit de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire et constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné », c'est-à-dire une unité de paysage, est caractérisé par un ensemble de structures paysagères. La structure paysagère permet en outre d'exprimer le fonctionnement du paysage, c'est-à-dire du processus qui conduit une société localisée à produire, par ses diverses activités et en modifiant certains éléments du substrat biophysique ou certaines relations entre ces éléments, le paysage qui en résulte. C'est ce processus de transformation qui peut aboutir à l'apparition d'une nouvelle structure, à partir d'un seuil où ce changement entraîne une modification du sens du paysage. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage. »

- c) Élément du paysage : plus simplement, « Peuvent être considérés comme éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part,

certaines composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels, historiques, naturalistes, d'agrément ... (arbre remarquable tel que arbre de la Liberté ou curiosité botanique). La disparition ou l'apparition d'éléments du paysage modifie la structure paysagère jusqu'à un certain seuil où la structure perd son sens pour la société. Une nouvelle structure naît alors qui doit être également identifiée et explicitée. »

### **2°) Perceptions & représentations sociales**

Les perceptions renvoient aux manières dont un bien (ou un objet, par exemple un paysage, un patrimoine) est perçu par un individu appartenant à un groupe social ou une société ; elles sont plutôt centrées sur la réception neuro-psychologique du signal qu'envoie le bien ou l'objet au système cérébral de l'individu qui l'interprète en termes de sensations, sentiments, interprétations psychiques, etc. Les représentations sociales constituent une catégorie définissant les modalités selon lesquelles un groupe ou la société se représentent le même bien ou objet. Elles sont donc davantage des représentations collectives, comme, par exemple la représentation collective du paysage qui peut être assimilée à l'image emblématique d'un pays comme l'a justement commenté François WALTER<sup>[29]</sup>. Mais si les sociétés agissent en fonction des représentations qu'elles se font d'un objet ou d'un processus, ce qui signifie que les représentations constituent le moteur de l'action, celles-ci ne sont jamais univoques : elles sont composites, formées de ce que l'on peut définir comme les échelles des représentations.

Ces trois échelles peuvent être déclinées selon une hiérarchie qui va de l'échelle globale à l'échelle individuelle ; l'échelle globale se

29 WALTER François, 2004, *Les figures paysagères de la nation*, Editions de l'EHESS, Paris, 525 pages.

structure autour de modèles paysagers, références symboliques et esthétiques élaborées dans l'histoire des rapports des sociétés avec la nature à travers l'action des médias comme la peinture, la poésie, la musique, la littérature, le cinéma, etc. : modèle pastoral ou bucolique, modèle du pays de cocagne, modèle sublime, modèle pittoresque. Aujourd'hui, apparaissent de nouveaux modèles : le pittoresque écologique, le pittoresque nostalgique et le modèle du quotidien. L'échelle locale ne se définit pas par des modèles, mais à travers la mémoire sociale, les rapports sociaux, les cultures locales de la nature ; elle permet de comprendre également le sentiment d'appartenance à un lieu qui devient de plus en plus un sentiment de multi-appartenance avec la mobilité sociale. Enfin l'échelle individuelle est celle de l'expérience paysagère de chaque individu qui lui est irréductible et qui ne peut être transposée d'un individu à un autre.

Ce qui fait la complexité des représentations sociales des paysages provient de l'imbrication de ces trois échelles qui permet à un individu de se représenter un même paysage à la fois comme beau et laid, parce qu'il se réfère à des échelles différentes. La littérature romanesque fournit de nombreux exemples de ces représentations contradictoires que confirment les enquêtes<sup>[30]</sup>. Sans doute peut-on appliquer cette règle à d'autres objets, comme le patrimoine, mais il serait intéressant de le vérifier.

### 3°) Le contexte

La question du contexte a été posée dans la déclaration de Xi'an sur la conservation du

contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux (Xi'an, 21 octobre 2005). Elle n'est pas spécifique cependant à la question du patrimoine et la remise en contexte de l'histoire du paysage lors des grandes phases de son évolution éclaire d'une manière radicalement différente le sens du terme<sup>[31]</sup>.

La déclaration de Xi'an précise que « Le contexte comprend l'interaction avec l'environnement naturel, les pratiques sociales ou spirituelles passées ou actuelles, les coutumes, le savoir traditionnel, l'usage, les activités et d'autres formes ou expressions tenant du patrimoine culturel immatériel qui ont créé et façonnent l'espace ainsi que le milieu culturel, social et économique actuel et dynamique ». Sa définition « exige de comprendre l'histoire, l'évolution et le caractère des environs d'un bien patrimonial. Elle appelle un processus qui prenne en compte de multiples facteurs tenant autant de l'expérience des approches et des abords que du bien patrimonial en tant que tel ». Comment étendre cette conception aux sites et aux paysages inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial ? Il s'agit de les réinterpréter en les pensant à la fois comme exceptionnels et quotidiens, c'est-à-dire comme des produits des usages, des activités qui s'y déroulent et de leur histoire. Ce qui conduit à les considérer comme des produits des économies qui s'y déploient et qui contribuent à leur singularité.

### 4°) Approche économique des biens du patrimoine

Dans les dernières décennies s'est développée une tendance à évaluer des biens non marchands, selon les méthodes de la discipline économique ; c'est le cas de certaines aménités comme le paysage, le patrimoine ou la biodiversité. Mais les approches de l'économie classique ont provoqué des critiques à l'égard de méthodes ou d'outils qui tendent à la monétarisation des biens non marchands, ce

30 Voir par exemple la description du paysage d'un vallon de Lorraine faite par Victor Hugo dans son ouvrage *Histoire d'un crime*, où le paysage riant, bucolique et verdoyant se transforme en un paysage de guerre baigné par le sang des victimes de la guerre, où tonne le canon et fusent les éclairs des déflagrations lorsqu'il apprend que ce vallon est proche de Sedan. Lors d'enquêtes réalisées par l'auteur de cet article en Beauce, de nombreux habitants estimaient le paysage monotone parce que plat et sans arbre, mais également beau lorsque les rayons du soleil déclinant irradient les blés mûrs aux teintes dorées.

31 LUGINBÜHL Yves, *La mise en scène du monde*, op. cit.

qui revient en fait à leur marchandisation. Ces méthodes procèdent presque toujours d'un principe qui cherche à attribuer une valeur monétaire à un bien même non marchand comme la méthode contingente ou dite du consentement à payer qui calcule le prix en monnaie que des individus sont prêts à payer pour l'obtention ou la préservation d'un bien. Cette méthode repose que la notion de préférences qui réduit l'appréciation d'un bien à ce que l'individu préfère parmi plusieurs. Or, on a vu que les individus ne se représentent pas un bien selon une loi de préférence, mais selon des échelles se référant à une hiérarchie de représentation. La notion de préférence est réductrice, simplifie à outrance le processus d'évaluation d'un bien par un individu ou un groupe social. Une autre méthode, dite des prix hédonistes, procède selon le même principe, cherchant à évaluer un bien à travers la valeur ajoutée attribuée à un paysage par exemple selon sa localisation dans une situation foncière particulière. Ainsi un immeuble situé face à un parc est évalué selon un prix supérieur par rapport à un autre situé face à un paysage peu attractif. Méthode innovante s'il en est ! D'autres méthodes, dites de multi-attributs, utilisent des scénarios de situations diverses, d'autres encore cherchent à évaluer un paysage ou un bien à travers les coûts de déplacement pour y accéder (par exemple pour jouir d'un paysage de qualité).

Toutes ces méthodes ont été fortement critiquées par les sciences sociales non économistes et la tendance s'est dessinée autour de la notion de services rendus par un bien (biodiversité, patrimoine, paysage, etc.). Ainsi plusieurs recherches ont été entreprises autour de la notion de patrimoine, qui font progresser l'évaluation économique des biens du patrimoine<sup>32</sup>. Dans le cadre

du programme de recherche « Paysage et développement durable », du MEDDE, des recherches expérimentales sur l'économie du paysage ont été conduites par le Consortium Européen d'Economie du Paysage (CEEP). Mais si elles apportent des enseignements méthodologiques innovants, elles ne prennent pas totalement en compte tous les paramètres qui pourraient aboutir à la notion de bien-être produit par les diverses formes d'économies qui se déploient à l'intérieur d'un périmètre comportant un patrimoine ou un paysage reconnu et singulier.

### **5°) Quelle conception d'un bien pour une approche économique ?**

L'approche socio-économique du patrimoine ou du paysage peut s'inspirer sans doute de ce que la géographie économique avait apporté avant d'être supplantée par les méthodes de l'économie classique. Il s'agit alors de renverser l'hypothèse de départ et de considérer qu'un bien, patrimonial et paysager assure des fonctions et des services au bénéfice du bien-être social. En même temps, il peut être décomposé en unités, structures, éléments qui renvoient à des attributs établissant avec les processus économiques des relations plus ou moins directes. Par exemple, un paysage de bocage assure une fonction de production animale ou végétale, mais également de bois, et contribue à un service environnemental et paysager qui peut apporter des bénéfices au bien-être social. Un bien un paysage, un patrimoine, etc., sont des produits des activités économiques et culturelles : ils produisent de l'emploi, du chômage, importe et exporte des richesses, de la valeur ajoutée, crée du bien-être (santé, loisirs, déplacements, activités culturelles), etc. On peut s'interroger ainsi sur le rôle des structures et éléments du bien qui contribuent à cette production et évaluer en termes de bien-être social les apports de ces

32 Voir notamment : Vernières Michel, Patin Valéry, Mengin Christine et al., 2012, *Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité* ; Agence Régionale du Patrimoine, PACA, 2005, *L'impact économique et social du patrimoine en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur* ; Ministère de la Culture et de la Communication, *Guide méthodologique pour l'ana-*

*lyse des impacts du patrimoine*, Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine ; MEDDE, *Appréciation de la valeur économique, sociale, environnementale et territoriale des territoires d'exception*, études réalisées par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, etc.

structures et éléments. Certaines approches commencent à s'inspirer de cette conception de la valeur socio-économique du patrimoine et du paysage, mais elles sont encore à l'état expérimental.

### Conclusion : repenser l'avenir d'un bien

Une analyse même rapide des biens français inscrits au Patrimoine Mondial révèle les difficultés de leur maintien et de leur gestion pour l'avenir. Certains biens n'ont pas encore de plan de gestion et posent de lourdes difficultés en raison des multiples enjeux et intérêts divergents des acteurs concernés qui tirent les dynamiques territoriales dans des directions opposées. L'une des questions posées est celle du statut, exceptionnel, des biens du Patrimoine Mondial, qu'il conviendrait de considérer également comme un territoire, un patrimoine et un paysage également quotidien, vécu par ses habitants et par les visiteurs qui y viennent de manière éphémère. Mais revenir au quotidien signifie qu'il doit être envisagé dans ses dimensions esthétique, économique, sociale et écologique, en évaluant les apports de l'inscription à la vie économique, sociale et au fonctionnement écologique du bien tout en préservant ses valeurs esthétiques, qui ne signifient pas uniquement les valeurs formelles, mais l'ensemble des perceptions et représentations collectives humaines. Enjeu essentiel dont les réponses ne se trouvent pas uniquement dans l'exceptionnalité, mais surtout et également dans la vie quotidienne et dans l'apport du patrimoine ou du paysage au bien-être social et individuel. •

### Bibliographie

- Agence Régionale du Patrimoine, PACA, 2005, *L'impact économique et social du patrimoine en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Les Cahiers de l'Agence Régionale du Patrimoine
- BLOCH Marc, 1931, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1<sup>re</sup> édition, 264 p.
- BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, 1681.
- BRUNET Roger & al., 1992, *Les mots de la géographie*, GIP Reclus, La Documentation française, Paris, 520 pages.
- Dictionnaire de l'Académie française, 1<sup>re</sup> édition (1694).
- Dictionnaire de l'Académie française, 6<sup>e</sup> édition (1835).
- Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>e</sup> édition (1932-5).
- DION Roger, 1934, *Essai sur la formation du paysage rural français*, Editions Arrault, Tours.
- Environnement, 1975, *Le paysage rural et régional ; contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, Paris, La documentation française, 130 p.
- HOSKINS, W. G., 1955, *The making of the English landscape*, Hodder and Stoughton, Londres.
- HUGO Victor, 1877, *Histoire d'un crime*, édition illustrée, Eugène Hughes, Paris, 1879.
- Littré 1872-77.
- LUGINBÜHL Yves et al., 1994, *Atlas des paysages, méthodologie pour l'identification et la caractérisation des paysages*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, 76 p.
- LUGINBÜHL Yves, 2013, *La mise en scène du monde, Construction du paysage européen*, CNRS Editions, Paris, 430 pages.
- Ministère de la Culture et de la Communication, 2007, *Guide méthodologique pour l'analyse des impacts du patrimoine*, Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine.
- MEDDE, 2013, *Appréciation de la valeur économique, sociale, environnementale et territoriale des territoires d'exception*.
- NICOT Jean, *Le Thresor de la langue francoyse* (1606).
- OLWIG Kenneth Robert, 2002, *Landscape, Nature and the body politic, from Britain's renaissance to America's new world*, the University of Wisconsin Press, Madison, 300 pages.
- ROGER Alain, 1997, *Court traité du paysage*, NRF Gallimard, Paris, 210 pages, p. 69-70.
- ROUGERIE Gabriel, BEROUTCHACHVILI Nicolas, 1991, *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes*, Armand Colin, Paris, 305 pages.

ROUPNEL Gaston, 1974, *Histoire de la Campagne française*, Paris, Plon, 372 p.  
(1<sup>re</sup> édition : Grasset, 1932).

SERENI Emilio, 1955, *Histoire du paysage rural italien*, Julliard, Paris, 330 pages.

Trésor de la Langue Française.

VERNIÈRES Michel, PATIN Valéry, MENGIN Christine et al., 2012, *Méthodologies d'évalua-*

*tion économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité*, Collection « À savoir », n° 13, Agence française de développement.

WALTER François, 2004, *Les figures paysagères de la nation*, Editions de l'EHESS, Paris, 525 pages.